



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/217
S/1997/507
1er juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Points 20 b), 38, 40, 81, 99 et 100
de la liste préliminaire*

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE
L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS
APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX
EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES GOUVERNEMENTS
POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES
DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES
COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION POUR
LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lettre datée du 26 juin 1997, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la Déclaration de Thessalonique sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération dans les Balkans, adoptée à la réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est, tenue à Thessalonique (Grèce) les 9 et 10 juin 1997 (voir annexe I), ainsi que sur le résumé établi par le Président (voir annexe II).

* A/52/50.

A/52/217
S/1997/507
Français
Page 2

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre et de ses annexes soit distribué comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 20 b), 38, 40, 81, 99 et 100 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
Grèce auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Christos G. ZACHARAKIS

/...

ANNEXE I

Déclaration de Thessalonique sur les relations de bon voisinage,
la stabilité, la sécurité et la coopération dans les Balkans,
adoptée à la réunion des ministres des affaires étrangères des
pays de l'Europe du Sud-Est, tenue à Thessalonique (Grèce),
les 9 et 10 juin 1997

Les ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est – M. Blagoj Handziski, Mme Nadeshda Mihaylova, M. Milan Milutinović, M. Theodoros Pangalos, M. Adrian Severin, M. Albert Rakipi, Vice-Ministre, et M. Ali Tuygan, Secrétaire général adjoint – se sont réunis à Thessalonique les 9 et 10 juin 1997.

Ont également assisté à cette réunion en qualité d'observateurs les représentants de la Coopération économique de la mer Noire (Ukraine), de l'Initiative d'Europe centrale (Bosnie-Herzégovine), du Groupe de contact (Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), du Conseil de l'Europe, du Conseil administratif du Fonds de développement social du Conseil de l'Europe, de la présidence de l'Union européenne (Pays-Bas), du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, de la Commission européenne, de la Banque européenne d'investissement, du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, du Haut Représentant, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (Danemark), de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, de la Commission économique pour l'Europe et de la Banque mondiale ainsi que des représentants des pays suivants : Arménie, Autriche, Croatie, Hongrie, Italie, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède et Ukraine.

La Conférence sur la stabilité, la sécurité et la coopération en Europe du Sud-Est, organisée à l'initiative des pays de la région et confirmée par la Déclaration de Sofia du 7 juillet 1996, traduit la volonté de ces pays de renforcer leurs relations et leurs liens de coopération, pour transformer la région en une zone de paix, de stabilité et de prospérité économique.

Les ministres des affaires étrangères se déclarent résolus à promouvoir activement les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération dans la région. Ils soulignent leur volonté de travailler ensemble pour assurer le développement économique rapide de la région et, en particulier, la libéralisation des échanges et l'exécution de projets d'infrastructure, qui apporteront la prospérité aux peuples de la région.

Ils affirment avec conviction que le renforcement des institutions démocratiques, le respect des droits de l'homme et le développement d'une société civile, dans le cadre d'une économie de marché libre, aboutiront à la consolidation de la stabilité dans la région.

Ils sont convaincus qu'il est essentiel de favoriser les contacts humains pour renforcer les liens entre les peuples de la région.

La vocation européenne des États de la région est indissociable de leur développement politique, économique et social. Ils ont l'intention de contribuer activement à l'intégration européenne, guidés par les principes qui ont déjà permis de créer et de faire aboutir ce qu'est aujourd'hui l'Union européenne.

Les événements qui se sont produits dans la région depuis la conférence de Sofia montrent combien il importe de renforcer encore l'application de ces principes. Il est à la fois important d'éliminer les problèmes économiques dans les pays en transition de l'Europe du Sud-Est pour maintenir la stabilité, et essentiel de le faire pour assurer le développement de la région. À cet égard, les ministres rappellent le message que les pays de l'Europe du Sud-Est ont adressé à l'Union européenne et que la Grèce a présenté, au nom des États participants, à la réunion du Conseil des affaires générales de l'Union européenne du 24 février 1997, et ils en réaffirment la teneur.

I. RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION POLITIQUE

A. Stabilité et relations de bon voisinage

Les ministres réaffirment leur conviction que les relations de bon voisinage entre les pays de la région doivent être fondées sur les principes universellement reconnus qui régissent les relations entre les États et sont énoncées dans la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe.

Ils se déclarent résolus à respecter et à mettre en pratique les 10 principes énoncés dans l'Acte final d'Helsinki : l'égalité souveraine; le respect des droits inhérents à la souveraineté; le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force; l'inviolabilité des frontières; l'intégrité territoriale des États; le règlement pacifique des différends; la non-ingérence dans les affaires intérieures; le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes; la coopération entre les États; et l'exécution, de bonne foi, des obligations définies par le droit international.

Ils décident qu'ils devraient, autant que nécessaire, procéder à des échanges de vues et à des consultations sur les questions de nature à renforcer la stabilité, la sécurité et les relations de bon voisinage, y compris l'application des principes ci-dessus.

Les ministres prennent bonne note de la proposition qui a été faite d'organiser un forum international qui réunirait de hautes personnalités des États participants afin de promouvoir les relations de bon voisinage et ils invitent le pays qui en est l'initiateur à en préciser la teneur, la forme et les modalités d'organisation.

Les ministres apportent leur soutien aux efforts faits par la communauté internationale pour consolider la paix et la stabilité dans la région.

B. Mesures de confiance et de sécurité

Les ministres partagent l'opinion selon laquelle les mesures de confiance et de sécurité sont particulièrement importantes pour renforcer la paix et la stabilité en Europe du Sud-Est. Ils soulignent l'importance des accords sur les mesures de confiance et de sécurité qui ont été signés jusqu'ici et qui complètent le document de Vienne de 1994.

Tenant compte de l'importance du renforcement de la paix et de la stabilité dans la région, les ministres recommandent de demander à des experts de consacrer un examen et un échange de vues réguliers à l'application des accords sur les mesures de confiance et de sécurité conclus jusqu'ici et d'étudier la possibilité d'étendre le champ d'application de ces mesures à la région. Ils prennent note du fait que la première réunion aura lieu, dès que possible, à un niveau approprié, à Skopje.

Les ministres apportent leur soutien aux consultations qu'il est nécessaire d'engager pour arrêter l'ordre du jour et les dates de la réunion des ministres de la défense qui aura lieu à Sofia.

C. Démocratisation

Le renforcement des institutions démocratiques et le développement d'une société civile sont indispensables à la paix, à la stabilité et à la réconciliation dans la région.

Les ministres soulignent à cet égard le rôle que les organisations non gouvernementales indépendantes peuvent jouer, notamment en établissant entre elles des liens de communication, de coopération et de coordination au niveau régional.

Les ministres prennent note avec intérêt de la création, à l'initiative de la Grèce, d'une organisation non gouvernementale, le Centre pour la démocratie et la réconciliation en Europe du Sud-Est, sise à Thessalonique, qui apportera une aide à ces fins. Dans ce contexte, une conférence sur le thème "Démocratie et société civile dans les Balkans" a eu lieu à Thessalonique en mars 1996. Les ministres relèvent aussi qu'il est prévu d'organiser à Thessalonique, du 26 au 29 juin 1997, une deuxième conférence sur le thème "Culture et réconciliation en Europe du Sud-Est".

Ils préconisent la création d'institutions semblables dans les pays où il n'en n'existe pas encore et recommandent de définir des modalités de coopération entre elles pour aboutir à l'établissement d'un centre régional de promotion de la démocratie.

Rappelant qu'il avait été proposé à la réunion de Sofia de créer une assemblée consultative des parlements des États participants, les ministres des affaires étrangères décident de recommander à leurs parlements nationaux d'examiner cette proposition en vue de procéder à un échange d'idées entre parlementaires sur la coopération multilatérale en Europe du Sud-Est.

D. Vocation européenne

La vocation européenne des États de la région est indissociable de leur développement politique, économique et social.

Les pays de l'Europe du Sud-Est espèrent pouvoir influencer activement la marche des événements tant dans la région que dans l'ensemble de l'Europe. Les ministres ont été d'avis que l'intégration européenne ne saurait être complète sans la participation de leurs pays, fondée sur les principes qui ont déjà permis de créer et de faire aboutir ce qui est aujourd'hui l'Union européenne.

Les ministres soulignent l'importance du rôle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour la paix et la stabilité en Europe et estiment que l'entrée à l'OTAN des États de l'Europe du Sud-Est, qui ont demandé à en devenir membres, contribuera au renforcement de son rôle.

E. La situation en Albanie

Les ministres apportent leur appui aux efforts faits par l'Albanie pour retrouver la stabilité politique et assurer le rétablissement de la sécurité intérieure et le relèvement économique. Ils apportent aussi leur appui aux mesures prises par la communauté internationale à ces fins.

Les ministres des affaires étrangères des États participants soulignent qu'il est nécessaire de rétablir sans délai, par l'expression de la libre volonté du peuple albanais, la paix intérieure et la stabilité en Albanie en respectant pleinement l'intégrité territoriale du pays, sa souveraineté et son indépendance politique, conformément à la résolution 1101 (1997) du Conseil de sécurité en date du 28 mars 1997.

F. Application de l'Accord de Dayton

Les ministres soulignent que l'application globale de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine éliminera un important facteur d'instabilité dans la région. Ils prennent note avec satisfaction de la suite donnée à cet accord jusqu'ici, bien que de nombreuses mesures restent à prendre.

Ils encouragent toutes les parties à l'Accord à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la pleine application de l'Accord et, en particulier, établir dès que possible les institutions communes.

II. DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

A. Coopération inter-États

L'un des principaux objectifs des pays de l'Europe du Sud-Est est de développer encore davantage la coopération bilatérale, multilatérale et régionale.

B. Secteurs de coopération

Les ministres identifient les secteurs de coopération suivants :

1. Promotion du commerce et des investissements

La promotion du commerce et des investissements entre les pays de l'Europe du Sud-Est est un moyen essentiel de transformer la région en une zone d'activité économique attractive et compétitive. À cette fin, il convient d'encourager :

- La libre circulation des marchandises, du capital et des services, compte tenu des obligations et engagements bilatéraux et multilatéraux souscrits par chaque pays;
- L'établissement de liens entre les organismes officiels, les banques, les chambres de commerce et les milieux d'affaires. À cet égard, il faut souligner l'importance du rôle que pourrait jouer l'Association des chambres de commerce des Balkans;
- L'élimination des obstacles qui entravent actuellement dans chaque pays l'investissement et les affaires, une nouvelle libéralisation des politiques commerciales et leur harmonisation avec les normes et la pratique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- L'harmonisation de la législation avec les normes de l'Union européenne, grâce au soutien, le cas échéant, des programmes de l'Union européenne qui existent;
- L'élaboration de mesures facilitant les échanges commerciaux, y compris celles qui créeront les conditions nécessaires à l'établissement et au fonctionnement efficace de zones de libre-échange, compte tenu des obligations et accords résultant de l'appartenance à l'Union européenne, à l'OMC et à d'autres organisations internationales.

En considération de ce qui précède :

- La tenue de réunions ordinaires, de préférence annuelles, des ministres du commerce pourrait commencer au cours de l'année, afin de mettre au point les mesures pertinentes en matière de promotion des échanges et d'encouragement des investissements étrangers;
- Les ministres conviennent de créer en Turquie un centre régional pour la promotion du commerce;
- Ils soutiennent l'idée d'agrandir le Centre de coopération des Balkans entre petites et moyennes entreprises, sis à Bucarest, qui comprendrait désormais tous les pays de la région, afin de promouvoir la coopération économique en Europe du Sud-Est.

Les ministres saluent l'initiative prise par la Grèce de mettre à la disposition des autres États participants les services et installations de l'Institut balkanique de transfert de technologie, situé à Thessalonique, en coopération avec les parcs de technologie ou institutions analogues. Les programmes d'activité seront élaborés en coopération avec les dites institutions.

2. Coopération transfrontière

En vue d'une action future concertée sur la coopération transfrontière, les ministres conviennent de tenir à Athènes, de préférence cette année même, une réunion des coordonnateurs de l'aide et autres représentants concernés, surtout en vue d'accélérer l'application des programmes pertinents de l'Union européenne, compte tenu des efforts menés dans le cadre d'autres initiatives régionales. Ils conviennent aussi de tenir régulièrement des réunions d'experts venus des pays de la région, avec mission d'examiner toutes les questions pertinentes liées aux efforts menés dans le cadre d'autres initiatives régionales.

3. Infrastructure des transports, des télécommunications et de l'énergie

Les ministres réaffirment que la construction rapide des 10 couloirs paneuropéens de la Crète, compte tenu des résultats de la réunion de la Conférence européenne des ministres des transports (Berlin, 21 et 22 avril 1997), est un facteur essentiel du développement de la région, du renforcement de la coopération économique entre les États de la région et de l'ouverture de nouvelles et vastes perspectives pour leurs économies.

Ils soulignent les propositions formulées durant la Conférence des ministres des transports des pays de la coopération économique de la mer Noire et de l'Initiative d'Europe centrale (Sofia, 21 et 22 novembre 1996) concernant les antennes et prolongements de ces couloirs. À cet égard, ils insistent sur l'importance de la troisième Conférence paneuropéenne des transports (Helsinki, 23-25 juin 1997) qui donnera un nouvel élan au développement rapide de ces couloirs et de tous leurs prolongements et antennes, unissant ainsi les pays de l'Europe du Sud-Est au réseau européen de transports.

Les ministres notent que la création d'un centre transrégional d'infrastructure des transports à Sofia, dans le cadre de la Coopération économique de la mer Noire et de l'Initiative d'Europe centrale, contribuera à promouvoir les intérêts de tous les États de la région. En même temps, ils insistent sur l'importance d'assurer la plus large participation possible au Mémorandum d'accord.

Les ministres appuient l'idée d'organiser régulièrement des réunions d'experts aussi bien que des réunions ministérielles, s'il y a lieu, afin de promouvoir l'infrastructure des transports de la région en étroite coordination avec les couloirs paneuropéens de la Crète. Dans ce contexte, ils se félicitent de la proposition faite par la Roumanie d'accueillir une réunion ministérielle à Bucarest dans le proche avenir.

L'introduction de critères économiques, de mesures de modernisation et de politiques rentables aux fins de développer l'infrastructure du trafic aérien et les services aériens eux-mêmes sera accélérée. À cet égard, il conviendrait d'approfondir l'idée de créer une agence balkanique de la sécurité aérienne, en consultation avec l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Ils notent également l'importance d'harmoniser leurs législations des transports avec celle de l'Union européenne dans ce domaine.

Ils soulignent l'importance de renforcer la coopération dans le domaine des télécommunications. Ils se félicitent des initiatives déjà prises à cet égard et, en particulier, des progrès réalisés pour instituer un pool des télécommunications dans les Balkans, qui mettrait tous les États balkaniques participants en mesure de réaliser des économies.

Les ministres conviennent de créer à Athènes un organe commun d'experts, dans le cadre du pool des télécommunications dans les Balkans, avec mission d'étudier les moyens concrets de promouvoir la coopération dans le domaine des télécommunications et d'attirer les investissements étrangers.

Ils prennent note de l'offre faite par la République de Turquie d'accueillir la prochaine réunion des ministres responsables des postes et télécommunications, qui se tiendra les 14 et 15 octobre 1997.

Ils conviennent aussi de la nécessité d'intensifier la coopération tant bilatérale que multilatérale dans le domaine de l'énergie. À cet égard, ils prennent note des initiatives déjà lancées par les partenaires des Balkans dans les secteurs du gaz naturel, du raccordement des réseaux électriques, des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des oléoducs.

Les ministres appuient l'idée d'agrandir le Centre de l'énergie de la région de la mer Noire, situé à Sofia, qui accueillerait tous les pays de la région afin de promouvoir la coopération dans le domaine de l'énergie entre les pays de l'Europe du Sud-Est.

Les Ministres prennent note de la proposition d'organiser une réunion des experts de l'industrie énergétique, qui seraient chargés d'examiner les travaux de la prospection des potentiels énergétiques des pays de la région.

Les ministres reconnaissent que, compte tenu de l'existence de diverses initiatives de coopération à l'échelle de la région dans le domaine économique, comme la Coopération économique de la mer Noire, l'Initiative d'Europe centrale et l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, il est nécessaire de resserrer la coordination et de mieux faire circuler l'information afin d'éviter les doubles emplois et de faire en sorte que les pays de la région en tirent le plus grand avantage. Dans les cas où tous les États participants ne sont pas membres d'une initiative fondée sur la coopération, il convient de chercher les moyens pratiques de faciliter leur participation aux programmes existants.

III. ACTION CONCERTÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les ministres expriment leur appui aux initiatives conjointes, notamment la mise en place d'un système d'information pour la surveillance et la maîtrise de la pollution transfrontière et des effets sur l'environnement des déchets industriels et dangereux.

Ils soulignent l'importance de la participation de tous les pays de l'Europe du Sud-Est aux conventions internationales sur la protection de l'environnement.

La proposition de création d'un centre pour la protection de l'environnement des pays des Balkans servira la coopération régionale dans ce domaine. Il conviendrait que le centre coopère avec les organisations nationales et internationales compétentes. Les ministres prennent acte de la proposition de la République fédérative de Yougoslavie d'en accueillir le siège.

Ils décident d'examiner la proposition de création d'un centre régional en Roumanie qui serait chargé de coordonner les mesures internationales de protection de l'environnement du Danube-Delta du Danube et de la région de la mer Noire.

IV. PROMOTION DE LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES HUMANITAIRE, SOCIAL ET CULTUREL

Les ministres soulignent que :

- La protection des droits de l'homme est une obligation fondamentale et un souci constant pour les États participants;
- Le progrès social et le développement de la société civile constituent leur objectif permanent;
- La promotion de la liberté de circulation et des contacts entre les peuples est essentielle à la création d'un climat de confiance dans la région;
- La promotion de la liberté de communication et de la liberté d'information est essentielle à l'instauration d'un climat de confiance dans la région. La multiplication de médias indépendants aiderait beaucoup à atteindre cet objectif;
- Les États participants appuient l'idée de tenir une réunion des services compétents de leurs pays pour examiner les problèmes liés à la délivrance de visas compte tenu des obligations internationales de chaque État;
- Le développement des relations dans les domaines de la science, de l'éducation, de la culture et des sports entre les pays de la région est essentiel au renforcement de la compréhension mutuelle et de l'amitié entre les peuples de la région;

- Un appui a été apporté aux propositions visant à intensifier les contacts entre les peuples de la région dans les domaines de la science, de la culture, des arts, des sports et du tourisme, et le renforcement de la participation des organisations non gouvernementales à cet égard a été encouragé;
- Les États participants prennent note de la proposition de la République de Turquie d'accueillir une réunion des ministres de la culture des pays de la région;
- Le respect du patrimoine culturel et l'échange d'informations sur le trafic illicite des objets ayant une valeur culturelle sont indispensables;
- Les États participants rappellent le Communiqué conjoint de Tirana et la Déclaration de Sofia qui soulignent que les personnes appartenant aux minorités nationales ont le droit, dans le cadre de l'ordre constitutionnel actuel de leurs pays, qui garantit l'égalité des droits pour tous, d'exprimer librement, de préserver et de développer leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse et de jouir de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales sur un pied d'égalité totale avec les autres citoyens.

V. COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE LA JUSTICE, DE LA LUTTE
CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES ET D'ARMES ET LA CRIMINALITÉ
ORGANISÉE, ET DE L'ÉLIMINATION DU TERRORISME

Les ministres soulignent la nécessité de renforcer la coopération dans les domaines de la justice, de la lutte contre le trafic des drogues et d'armes et la criminalité organisés et l'élimination du terrorisme.

Les ministres condamnent tous les actes et toutes les méthodes et pratiques de terrorisme, quels qu'en soient les motifs, sous toutes leurs formes et manifestations, et déclarent qu'il importe de prendre toutes les mesures concrètes qui s'imposent, conformément aux dispositions pertinentes du droit international et aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Les ministres soulignent qu'il faut absolument renforcer les contrôles aux frontières et demandent que des actions conjointes soient engagées pour lutter contre la migration clandestine et irrégulière. Ils décident d'effectuer un examen semestriel de la coopération dans ce domaine et se déclarent favorables à la signature d'accords entre les États de la région concernant la réadmission de personnes résidant illégalement sur le territoire de l'un d'entre eux.

Les ministres expriment leur préoccupation face à la prolifération d'activités criminelles liées à la drogue, qui ont des conséquences néfastes pour les États de la région.

Les ministres sont convenus que les représentants des ministères de l'intérieur, de la justice et des institutions et organismes nationaux compétents devraient se réunir périodiquement pour examiner la possibilité de mettre au point des moyens de coopérer pour prévenir toutes les pratiques

illicites évoquées ci-dessus. À cet égard, ils proposent d'organiser une conférence des chefs de ces institutions et organismes avec la participation des organes et programmes internationaux compétents (tels que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe) et la Commission européenne pour examiner la possibilité de mettre en place, avec la contribution notamment du Programme PHARE (Pologne-Hongrie : assistance à la restructuration économique), un programme régional de coopération pour la lutte contre le crime organisé et la prévention du trafic illicite des drogues et d'armes, et ce afin de compléter les efforts déployés au niveau national à cet effet. Ce programme devrait également permettre à tous les pays de la région d'adhérer aux conventions internationales pertinentes aux fins de leur application effective, d'échanger des informations sur leurs législations respectives et les modifications qui y sont apportées et de mettre au point les modalités à suivre pour répondre rapidement aux demandes d'assistance dans le domaine juridique.

Les ministres encouragent la coopération et les contacts entre les forces de police de leurs pays afin de prévenir toute action illégale contraire aux instruments internationaux et aux intérêts légitimes des États participants.

VI. CORRÉLATION AVEC LES AUTRES INITIATIVES EN FAVEUR
DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN EUROPE DU SUD-EST

A. Initiative de Royaumont et Initiative de coopération
pour l'Europe du Sud-Est

Les ministres soulignent que les initiatives en faveur de la coopération en Europe du Sud-Est – notamment l'Initiative de Royaumont de l'Union européenne et l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est – et la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est sont complémentaires et se renforcent mutuellement. La participation de tous les pays de la région à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est serait profitable à cet effort de coopération régionale.

Les États participants devraient examiner et coordonner leurs programmes et projets respectifs dans le cadre de la Déclaration de Royaumont et de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est.

B. Coordination avec la Coopération économique de la mer Noire
et l'Initiative d'Europe centrale

Les ministres ont souligné qu'il importait de renforcer la coordination, en ce qui concerne les questions d'intérêt commun, avec les autres initiatives régionales, telles que la Coopération économique de la mer Noire et l'Initiative d'Europe centrale. Plusieurs États participants prennent également part à d'autres initiatives régionales dans le cadre desquelles des projets d'intérêt général, comme la création de zones de libre-échange, sont examinés.

VII. MÉCANISME DE SUIVI DU PROCESSUS

Les ministres conviennent que leurs représentants devraient tenir des réunions préparatoires et de suivi périodiques pour faciliter la coordination et les consultations sur les questions d'intérêt commun. À cet égard, ils décident de maintenir les réunions périodiques des directeurs politiques. Des réunions ministérielles devraient également être organisées régulièrement pour rationaliser et renforcer la coopération. Les ministres estiment en outre que des réunions au sommet devraient être organisées toutes les fois que les circonstances l'exigent.

La tenue de réunions d'experts dans différents domaines est essentielle au renforcement de la coopération.

Les États membres de l'Union européenne et de la Commission européenne sont invités à examiner soigneusement les propositions contenues dans la présente déclaration afin d'identifier les domaines et projets d'intérêt commun.

Les ministres invitent l'Union européenne à renforcer sa politique à l'égard de l'Europe du Sud-Est de la même façon qu'elle le fait pour les autres régions d'Europe.

Les ministres se déclarent convaincus que cette conférence a marqué une étape importante dans le renforcement de la coopération et de la stabilité en Europe du Sud-Est. Ses résultats positifs permettront sans nul doute de renforcer la coopération régionale et d'explorer de nouvelles voies de développement de la région. Les accords conclus et l'esprit constructif qui a régné durant la conférence en sont la preuve. Les ministres ont décidé de tenir la prochaine réunion de suivi des directeurs politiques à Athènes. Ils sont également convenus de tenir la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est en Turquie en 1998.

ANNEXE II

Résumé établi par le Président

La réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est, tenue à Thessalonique, les 9 et 10 juin 1997, a confirmé la volonté des États participants de s'engager fermement sur la voie du renforcement de la stabilité des relations de bon voisinage dans la région. À cet égard, les ministres ont réaffirmé les 10 principes contenus dans l'Acte final d'Helsinki, à savoir : l'égalité souveraine; le respect des droits inhérents à la souveraineté; le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force; l'inviolabilité des frontières; l'intégrité territoriale des États; le règlement pacifique des différends; la non-ingérence dans les affaires intérieures; le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; l'égalité de droit des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes; la coopération entre les États; l'exécution, de bonne foi, des obligations définies par le droit international.

Au cours de la réunion, les États participants ont également souligné que la société civile avait un rôle important à jouer dans le processus de démocratisation et que la vocation européenne des pays de la région était indissociable de leur développement politique, économique et social.

Ils ont également relevé que le développement des infrastructures était le moteur du développement de la région et que les transports, les télécommunications et l'énergie en étaient les principaux éléments.

Les États participants suivent avec un intérêt particulier la question de la construction des 10 couloirs européens de la Crète et y prennent une part active, compte tenu des résultats de la réunion de la Conférence européenne des ministres des transports (Berlin, 21 et 22 avril 1997). La coopération transfrontière et les échanges entre les peuples sont essentiels au développement économique et social, et le développement du commerce et des investissements demeure une priorité.

Fait significatif, pour la première fois, en marge de la réunion ministérielle, des représentants des milieux d'affaires des pays de l'Europe du Sud-Est ont examiné avec grand succès les moyens de renforcer la coopération ainsi que les objectifs de leur action future.

Les ministres se sont déclarés convaincus que le développement économique ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et s'engagent à prendre des mesures pour protéger l'environnement.

Persuadés que la dimension humaine est la composante première de leur action, ils se sont déclarés résolus à combattre le crime organisé, le trafic des drogues et d'armes et à oeuvrer pour éliminer le terrorisme.

Afin de favoriser la compréhension mutuelle, d'instaurer un climat de confiance et de renforcer la coopération, les ministres sont convenus de présenter à leurs chefs d'État ou de gouvernement respectifs une proposition tendant à tenir des sommets informels de chefs d'État ou de gouvernement avec les ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est. Le premier sommet pourrait se tenir en Crète en novembre 1997. Par la suite, le pays qui assume la présidence pourrait accueillir le sommet, à la fin de l'année, après la réunion des ministres des affaires étrangères.
